

Avenant au PROTOCOLE SANITAIRE du 7 septembre 2020 pour les activités arts créatifs et les activités découvertes

Avenant n°6 du 15 décembre 2020

Préambule

Cet avenant a pour but de préciser les dispositions pour la reprise à partir du 15 décembre des activités « découverte et arts créatifs » pour les publics mineurs à la Maison pour tous.

Les dispositions générales de la version du 7 septembre restent inchangées, les articles suivants restent valables jusqu'à nouvel ordre,

Les activités concernées par cet avenant sont le dessin peinture, la peinture sur porcelaine, les ateliers cuistot et les ateliers scientifiques

Contexte

Depuis le **30 octobre 2020** les activités de la MPT sont suspendues en présentiel. Quelques activités possibles en visio ou en vidéo en différé ont lieu depuis le 9 novembre 2020.

Le décret **n°2020-1582 du 14 décembre 2020** modifiant les décrets **n°2020-1262 du 16 octobre 2020** et **n°2020-1310 du 29 octobre 2020** prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, nous permet de reprendre les activités pour les mineurs en présentiel dans des lieux clos.

Cette reprise est possible avec

- La responsabilité de chacun - Rôles des encadrants, des mineurs adhérents et de leurs parents.
- L'application des consignes sanitaires de la MPT, les dispositions réglementaires et les horaires indiquées par le Syndicat intercommunal Murois (SIM). (fermeture du de la MPT à 19h30)

Compte tenu des dispositions,

- **Lavage ou désinfection des mains** des élèves **OBLIGATOIRE** en arrivant et en repartant (gel hydro alcoolique à disposition) et à chaque fois que nécessaire
- **Le port du masque obligatoire** pour tous, **à partir de 11 ans et préconisé dès 6 ans**, dans le hall et les couloirs, à l'arrivée, pendant tout déplacement et au moment de quitter les cours (chacun arrive avec son propre masque) ; le masque pourra être retiré pendant les cours
- Une distance de 1 mètre entre chaque participant
- Les participants devront apporter leur propre matériel personnel, aucun équipement ou accessoires ne seront fournis par la MPT ou l'intervenant. les équipements fournis par la MJC devront être désinfectés par l'utilisateur en fin de séance. Dans les deux cas, pas d'échange de matériel entre les participants

Lionel NILLY

Président

Abdelbaki Bassou

Directeur

INFORMATION CORONAVIRUS

COVID-19

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique.



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Se sneezher dans un mouchoir à usage unique



Porter correctement un masque quand la distance ne peut pas être respectée et dans les lieux où cela est obligatoire



Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres



Limiter au maximum ses contacts sociaux (6 maximum)



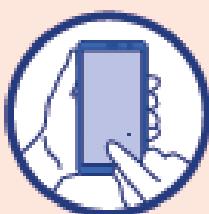
éviter de se toucher le visage



Aérer les pièces 10 minutes, 2 fois par jour



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades



Utiliser les outils numériques (TousAntiCovid)



GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS

0 800 130 000
(appel gratuit)